

***DELEGATION DE M. Josy REIFFERS***

**D -20090422**

**Soutien au développement du FCBA (Forêts Cellulose Bois-Construction Ameublement) à Bordeaux. Allées de Boutaut. Autorisation. Décision.**

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

L'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement) est un centre technique industriel résultant de la fusion, en juin 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Cette fusion a permis aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre l'ensemble des différents maillons de la filière bois.

FCBA s'est implanté à Bordeaux en deux opérations 1986 et 1999 sur le site de Boutaut (ou de Ravesies). Il est devenu l'acteur majeur du développement de la filière bois et de la construction en France et en Aquitaine avec 110 personnes sur Bordeaux développant ses métiers de : chercheur, consultant, certificateur, formateur, normalisateur et laboratoire d'essai. Ainsi dans le cadre de la tempête de 1999, il avait prouvé en quelques semaines et avant le démarrage de la végétation que le pin maritime pouvait être conservé sous eaux ce qui a permis de conserver 1,2 millions de m<sup>3</sup> de bois, expérience réussie et suivie qui permet d'envisager sereinement le projet de conservation de 10 M m<sup>3</sup> suite à la tempête Klaus de 2009. Il a prouvé aussi que le pin maritime avait des propriétés mécaniques équivalentes à celles des autres pins utilisés en structure, et il développe des innovations au travers d'importants programmes du pôle de compétitivité Xylofutur (aboutage de bois verts, isolation des parois à base de bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement, développement de programmes de construction bois...).

**Projet :**

Dix ans après ses derniers investissements, dans le cadre du renforcement des installations existantes et de l'amplification des compétences bois matériaux et construction en Aquitaine, en partenariat étroit avec le Pôle de Compétitivité, FCBA se propose de regrouper à Bordeaux, sur les Allées Boutaut, un certain nombre de nouvelles activités tandis que d'autres seraient développées sur le site de Cestas Pierroton en synergie avec l'INRA (développement d'une « nouvelle forêt landaise » mieux adaptée au changement climatique dont tempêtes et nouvelles biotechnologies pour le Pin Maritime...).

Sur le site de Bordeaux lui-même : le projet consiste à délocaliser 5 personnes de Paris et 8 personnes de Moulis en Médoc avec développement des activités de :

- Séchage (activité actuellement installée sur Paris),
- Acoustique du bâtiment,
- Feu et incendie,
- Plateformes constructives démonstratives de l'évolution de la construction bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement (économie, confort thermique et acoustique, matériaux sains...),
- Création d'unités pilotes de traitement environnemental des bois pour améliorer sa durabilité d'innovation (axe bois polymère donnant lieu à un congrès international

## Séance du lundi 20 juillet 2009

tous les deux ans sur Bordeaux, le dernier s'est déroulé les 30 et 31 mars 2009...).

Le projet consiste à acquérir de la SNCF un terrain d'environ 1 hectare mitoyen au nord de son site (La CUB a donné son accord, discussions de finalisation en cours avec SNCF), à construire des bâtiments avec du bois à haute qualité environnementale et « Grenelle » en y intégrant les matériels d'essai et de recherche de niveau technique mondial.

L'activité future du site FCBA Bordeaux Boutaut devrait représenter un chiffre d'affaire de plus de 12 millions d'euros. Indépendamment de son image architecturale, ses colloques et son rayonnement mondial, le FCBA attire de nombreux visiteurs professionnels et scientifiques nationaux et internationaux.

Le matériau bois, renouvelable, stockeur du carbone (et donc améliorateur de l'effet de serre) et très faiblement consommateur d'énergie a par ailleurs des performances thermiques tout à fait intéressantes.

Adossé au Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur, le FCBA offre à la ville de Bordeaux la possibilité d'être le fer de lance de la construction durable avec des matériaux bio-sourcés et des industries qui y sont liées.

### **Montage financier :**

Le programme total des travaux sur les deux sites de Bordeaux et Cestas-Pierroton s'élève à 9.570.000 € TTC.

Le FCBA sollicite la participation de la Ville de Bordeaux sur la partie du programme concernant l'aménagement du site des Allées de Boutaut s'élevant à 5.810.000 € TTC.

Cette demande fait apparaître un solde à financer de 395.000 € TTC que le FCBA répartit, sans précision, entre la Ville et le Conseil Général.

Financement Boutaut en K€ TTC	
<b>BOUTAUT</b>	<b>Coût prévisionnel</b>
Achat terrain Bordeaux	1000
Etude Construction Boutaut	250
Construction Boutaut	2300
Equipements Boutaut	2260
<b>TOTAL BOUTAUT</b>	<b>5810</b>
	Financement
<b>IMMOBILIER</b>	
<b>Immobilier CPER</b>	
CRA	500
Feder	1150
Auto financement FCBA	650
<b>Total Immobilier CPER</b>	<b>2300</b>
<b>Immobilier hors CPER</b>	
FCBA	505
Autres (Département, Mairie...)	395
CUB	350
<b>Total immobilier hors CPER</b>	<b>1250</b>
<b>Total immobilier</b>	<b>3550</b>

*Séance du lundi 20 juillet 2009*

EQUIPEMENTS	
Equipement CPER	
CRA	570
FCBA	190
Total équipement CPER	760
Equipement Hors CPER	
CRA	250
Feder	725
FCBA	525
Total équipement hors CPER	1500
Total équipement	2260
Total général	5810
Total CPER	3060
Total Hors CPER	2750

Le Conseil Régional a décidé de sa participation sur la totalité des travaux des sites de Bordeaux et Pierroton lors de sa Commission Permanente du 24 novembre 2008.

La Cub a délibéré le 29 mai dernier pour une participation de 350.000 €, pour le financement des acquisitions foncières et des études de constructions à réaliser sur le site des Allées de Boutaut.

Le dossier est en cours d'instruction au Conseil Général qui pourrait participer pour un montant n'excédant pas 100.000 €.

Une participation de la Ville est justifiée par :

- l'ancrage, sur notre territoire, d'un site d'expertise adossé à un pôle de compétitivité
- la valorisation par le FCBA des pratiques d'éco-construction, en cohérence avec l'Agenda 21
- le soutien à la filière bois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider le versement par la Ville d'une subvention d'équipement de 100.000 €, au profit du FCBA relative au financement des acquisitions foncières et des études de construction à réaliser sur le site des Allées de Boutaud, d'un montant prévisionnel de 1 250 000 € TTC
2. prévoir en dépenses les crédits correspondants soit 100 000 € lors d'une prochaine décision modificative sur le compte 2042 fonction 90,
3. autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée prévoyant les modalités de règlement de la subvention.

# CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DE BORDEAUX INSTITUT TECHNOLOGIQUE FORET, CELLULOSE, BOIS, CONSTRUCTION, AMEUBLEMENT (FCBA) FINANCEMENT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES ET ETUDES CONSTRUCTION

Entre, l'Institut de la Forêt, Cellulose, Bois, Construction, Ameublement (FCBA), représentée par son Directeur Général Adjoint, Monsieur Georges-Henri FLORENTIN, dont le siège est sis 10, avenue de Saint Mandé – 75012 Paris.

Et la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération n° ..... du Conseil Municipal du ....., domiciliée place Pey-Berland – 33077 Bordeaux cedex,

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

## Préambule

L'institut technologique FCBA (Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement) est un centre technique industriel résultant de la fusion, en juin 2007, du Centre Technique du Bois et de l'Ameublement (CTBA) et de l'Association Forêt Cellulose (AFOCEL). Cette fusion a permis aux secteurs forêt, pâte, bois et ameublement de disposer d'un outil positionné sur l'amélioration des synergies entre l'ensemble des différents maillons de la filière bois.

FCBA s'est implanté à Bordeaux en deux opérations 1986 et 1999 sur le site de Boutaut (ou de Ravésies). Il est devenu l'acteur majeur du développement de la filière bois et de la construction en France et en Aquitaine avec 110 personnes sur Bordeaux développant ses métiers de : chercheur, consultant, certificateur, formateur, normalisateur et laboratoire d'essai. Ainsi dans le cadre de la tempête de 1999, il avait prouvé en quelques semaines et avant le démarrage de la végétation que le pin maritime pouvait être conservé sous eaux ce qui a permis de conserver 1,2 millions de m<sup>3</sup> de bois, expérience réussie et suivie qui permet d'envisager sereinement le projet de conservation de 10 M m<sup>3</sup> suite à la tempête Klaus de 2009. Il a prouvé aussi que le pin maritime avait des propriétés mécaniques équivalentes à celles des autres pins utilisés en structure, et il développe des innovations au travers d'importants programmes du pôle de compétitivité Xylofutur (aboutage de bois verts, isolation des parois à base de bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement, développement de programmes de construction bois...).

## **Projet :**

Dix ans après ses derniers investissements, dans le cadre du renforcement des installations existantes et de l'amplification des compétences bois matériaux et construction en Aquitaine, en partenariat étroit avec le Pôle de Compétitivité, FCBA se propose de regrouper à Bordeaux, sur les Allées Boutaut, un certain nombre de nouvelles activités tandis que d'autres seraient développées sur le site de Cestas Pierroton en

synergie avec l'INRA (développement d'une « nouvelle forêt landaise » mieux adaptée au changement climatique dont tempêtes et nouvelles biotechnologies pour le Pin Maritime...).

Sur le site de Bordeaux lui-même : le projet consiste à délocaliser 5 personnes de Paris et 8 personnes de Moulis en Médoc avec développement des activités de :

- Séchage (activité actuellement installée sur Paris),
- Acoustique du bâtiment,
- Feu et incendie,
- Plateformes constructives démonstratives de l'évolution de la construction bois dans l'axe du Grenelle de l'Environnement (économie, confort thermique et acoustique, matériaux sains...),
- Création d'unités pilotes de traitement environnemental des bois pour améliorer sa durabilité d'innovation (axe bois polymère donnant lieu à un congrès international tous les deux ans sur Bordeaux, le dernier s'est déroulé les 30 et 31 mars 2009...).

Le projet consiste à acquérir de la SNCF un terrain d'environ 1 hectare mitoyen au nord de son site (La CUB a donné son accord, discussions de finalisation en cours avec SNCF), à construire des bâtiments avec du bois à haute qualité environnementale et « Grenelle » en y intégrant les matériels d'essai et de recherche de niveau technique mondial.

L'activité future du site FCBA Bordeaux Boutaut devrait représenter un chiffre d'affaire de plus de 12 millions d'euros. Indépendamment de son image architecturale, ses colloques et son rayonnement mondial, le FCBA attire de nombreux visiteurs professionnels et scientifiques nationaux et internationaux.

Le matériau bois, renouvelable, stockeur du carbone (et donc améliorateur de l'effet de serre) et très faiblement consommateur d'énergie a par ailleurs des performances thermiques tout à fait intéressantes.

Adossé au Pôle de compétitivité Pin Maritime du Futur, le FCBA offre à la ville de Bordeaux la possibilité d'être le fer de lance de la construction durable avec des matériaux bio-sourcés et des industries qui y sont liées.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire, et plus particulièrement les modalités de participation de la Ville de Bordeaux au financement des acquisitions immobilières et des frais d'études de construction du FCBA, qui concernent l'extension du site du CTBA sur les allées de Boutaut à Bordeaux.

Le montant total des acquisitions immobilières et des études qui seront réalisés en 2009/2010 est estimé à 1 250 000 € TTC et la Ville de Bordeaux assurera un financement à hauteur de 100 000 € TTC sur ce programme uniquement.

Article 2 – Obligations de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à accompagner le FCBA pour l'exécution de ses missions en participant au financement du programme qui sera réalisé en 2009/2010, d'acquisitions immobilières et d'études de construction nécessaires à la mise de l'agrandissement de FCBA.

Article 3 – Obligations du FCBA

Le directeur général adjoint signataire ou son représentant, s'engage à réaliser le programme d'acquisitions et d'études prévu, et dans ce cadre, à tenir, conformément à la

réglementation en vigueur, une comptabilité réelle et sérieuse faisant apparaître, tant en dépenses qu'en recettes, le budget des acquisitions et des études réalisées certifié par le Président du FCBA.

#### Article 4 – Montant de la participation de la Ville de Bordeaux

La Ville de Bordeaux s'engage à verser au FCBA :

Une subvention d'équipement d'un montant de 100 000 € pour un montant des dépenses prévisionnelles d'acquisitions immobilières et d'études de construction retenues comme base subventionnable de 1 250 000 € TTC.

Cette subvention est non révisable à la hausse pour quelque motif que ce soit. Au contraire, si le montant définitif des travaux réalisés s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées.

#### Article 5 – Modalités de versement de la subvention municipale

La Ville de Bordeaux s'acquittera du versement de sa subvention d'équipement selon les modalités ci-après :

- 1/ Un acompte de 50% du montant de la subvention, soit 50 K€ sur production par le FCBA :
  - d'une attestation de l'engagement des frais d'acquisitions immobilières à réaliser et des frais financiers y afférant,
  - d'une attestation de l'engagement des frais d'études de construction prévus par le plan prévisionnel de financement du FCBA,
  - d'une photocopie attestant la mention, sur les terrains acquis, du logo et de la participation de la Ville de Bordeaux,
  - d'un RIB/RIP
- 2/ le solde soit 50 000 € sur production d'un état de dépenses certifié par le Directeur Général de FCBA comprenant :
  - le relevé définitif des frais d'acquisitions réalisées certifié par le Directeur Général de FCBA entrant dans le plan prévisionnel de financement fourni par FCBA pour l'année 2009/2010,
  - le relevé définitif des frais d'études de construction réalisées en 2009/2010,

La copie des subventions reçues des autres partenaires publics pour le programme d'acquisitions immobilières et frais d'études de construction arrêté par le FCBA à 1 250 000 €.

#### Article 6 – Affectation de la participation

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

La FCBA s'interdit, en outre, de reverser, à d'autres fins que le financement d'acquisitions immobilières et d'études de construction, et à d'autres organismes, sociétés ou collectivités tout ou partie de la subvention précitée.

Article 7 – Clause de publicité

Le FCBA s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux et à faire figurer le logo sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique qui pourrait être organisée par ses soins.

Le FCBA s'engage, par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Article 8 – Durée de la convention et conditions de réalisation

⇒ La date limite de production des pièces justificatives exigées pour le versement du solde est fixée au **31 décembre 2010** au plus tard.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir le solde de la subvention et la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes versées.

⇒ La présente convention prendra fin à la suite du versement du solde de la subvention au 31 décembre 2010 si les dernières pièces justificatives ne sont pas remises à cette date par le FCBA.

⇒ Le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités du signataire pendant sa durée de validité, rendrait caduques les dispositions de la présente convention.

Article 9 – Contentieux

Les parties conviennent que tout litige pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal compétent.

Fait à Bordeaux en 3 exemplaires, le

Pour le FCBA, Georges-Henri FLORENTIN Directeur Général Adjoint	Pour la Ville de Bordeaux, Josy REIFFERS Adjoint au Maire
---	---

**M. REIFFERS.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'Institut Technologique Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement souhaite réorienter une partie de ses activités pour les augmenter sur le site des Allées de Boutaut qui se situent dans notre ville.



Sur le projet de délibération qui vous est soumis vous avez les activités qui seraient ainsi augmentées sur les Allées de Boutaut dès lors que le site pourrait être agrandi par une construction qui bénéficierait d'équipements permettant à ces nouvelles activités d'être mises en place.

Vous avez dans le dossier le montage financier sur lequel vous verrez que pour les équipements il y a des financements qui sont prévus dans le CPER et hors CPER.

Que pour la partie de construction il y a des crédits qui sont dans le CPER, mais que pour la partie achat du terrain et étude de la construction il manque une somme de 395.000 euros que le FCPA se propose de prendre à son compte dès lors qu'il y aurait une participation de certaines collectivités territoriales, en particulier du Conseil Général de la Gironde et de la Ville de Bordeaux.

Ce qui est proposé ici c'est d'avoir une attitude favorable pour cette demande de façon à mettre en place de nouvelles activités qui jusqu'alors n'y étaient pas sur une filière qui depuis que ce projet a été mis en place a subi de graves dommages.

Donc ça serait un signe très important en faveur de la sylviculture que d'accorder cette subvention de 100.000 euros qui permettrait sans doute au FCPA de mener à bien l'intégralité de son programme.

**M. LE MAIRE.** -

M.MAURIN

**M. MAURIN.** -

Je partage la présentation de M. REIFFERS. Effectivement, c'est une filière très importante. La filière bois offre autant d'emplois au niveau national que le secteur de l'automobile.

En Aquitaine cela représente 34.000 emplois dont un grand nombre non délocalisables. Elle constitue le cadre de vie de toute une population, sans compter les effets très intéressants sur l'écologie, les émissions de CO2 et un facteur important de régulation du climat.

Nous souhaitons simplement que nous soyons bien dans une démarche de développement durable en encourageant et en développant cette filière.

Je fais simplement observer qu'on peut avoir des projets d'extension économique d'envergure importante le long des lignes du tramway puisque FCBA est juste à côté de Ravezies.

**M. LE MAIRE.** -

Merci d'apporter de l'eau à certains moulins.

Même si nous avons encore une compétence générale, là nous sommes à la limite de nos responsabilités. Mais moi je me réjouis beaucoup de cette extension de FCBA sur le territoire de Bordeaux pour toutes les raisons qui ont été dites. Je suis heureux que la Ville y participe, même modestement eu égard à l'ensemble de l'opération, mais de façon importante compte tenu de nos possibilités financières.

La filière bois est une filière extrêmement importante au plan national et au plan régional. Je vous rappelle que le Pôle de Compétitivité de la Filière Bois collabore très étroitement avec nous dans le cadre du projet Evento, notamment de la passerelle de Kawamata.

Donc je pense qu'il n'y aura pas d'opposition à cette subvention ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**